

30 août 2007 - 16:26

La FMH va introduire la carte de professionnel de santé en mai 2008

Berne - La transmission entre médecins d'informations sur les patients sera bientôt facilitée grâce à l'introduction de la carte de professionnel de santé (CPS). La Fédération des médecins suisses (FMH) entend ainsi améliorer notablement la sécurité.

A partir de mai 2008, tous les médecins exerçant en Suisse devraient disposer d'une CPS. Cette décision du comité central de la FMH a été entérinée mercredi par l'assemblée des délégués. Grâce à la CPS et à un code d'accès, le médecin pourra, de n'importe quel endroit et à partir de tout ordinateur équipé d'un lecteur de cartes, consulter des informations concernant un patient. Elles comprennent son dossier médical, des rapports, résultats de laboratoire, radiographies ou d'autres renseignements.

Par exemple lorsqu'un patient quitte l'hôpital, il ne sera plus nécessaire d'expédier les rapports et radiographies le concernant à son médecin traitant, car celui-ci en disposera déjà par le biais de la carte électronique. Le praticien pourra ainsi réagir plus rapidement et il sera possible d'éviter les examens à double.

La CPS permettra aussi l'envoi électronique sécurisé d'ordonnances signées aux pharmacies. L'identification du médecin sera garantie par les données personnelles et la photo qui figureront sur la carte. Celle-ci leur permettra aussi l'émission de signatures électroniques.

La FMH introduira la CPS avec la collaboration de Swisscom, tout en intégrant dans le processus les structures de cybersanté qui lui sont propres, précise-t-elle. L'organisation faitière dispose en effet d'ores et déjà d'une grande expérience en matière d'échange sécurisé de données.

SDA-ATS